

nombreux aspects du ministère en question, et à mon avis, c'est l'un des plus importants. La tendance se maintient. Avec le temps, la population constate que le coût de la vie a augmenté sensiblement, mais de mois en mois je crois que les particuliers ne se rendent pas compte de la dévaluation du dollar en ce qui concerne le pouvoir d'achat. Une année peut bien facilement s'écouler sans que le grand public constate jusqu'à quel point il a été touché.

De décembre 1967 à décembre 1968, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 4.1 p. 100. Au cours des cinq années précédentes, il avait monté de 17.7 p. 100. Le pouvoir d'achat du dollar du consommateur vaut donc environ 15.1c. de moins qu'en 1964. Ou, plus simplement, un dollar vaut aujourd'hui 84.9c. de ce qu'il valait il y a à peine cinq ans, en fonction du pouvoir d'achat. Voilà qui doit préoccuper la Chambre des communes et la population canadienne.

Un autre aspect inquiétant de la tendance des prix à la consommation, c'est l'augmentation de 4.1 p. 100 en 1968, la plus forte depuis 1951. Sur une période de 18 ans, c'est en 1968 que l'indice des prix à la consommation au pays a augmenté le plus. Ce qui revient à dire que le gouvernement est incapable de contrôler le coût de la vie croissant par les méthodes en usage. Il ressort clairement qu'il faut employer d'autres moyens.

J'aimerais signaler quelques autres faits au sujet de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. Pour se rendre compte de la gravité du problème nous n'avons qu'à nous reporter à une des plus récentes publications qui traite de la période qui se termine à la fin de 1968. Ces chiffres donnent les renseignements les plus récents. Nous constatons que l'augmentation moyenne s'est établie à 3.3 p. 100 depuis cinq ans. Comme je l'ai mentionné, il y a un instant, l'augmentation était de 4.1 p. 100 en 1968.

En 1964 l'indice du coût de la vie a augmenté de 1.9 p. 100 et n'a cessé de monter verticalement depuis lors. En 1964, 1.9 p. 100 d'augmentation; en 1965, 2.9 p. 100; en 1966, 3.6 p. 100; en 1967, 4 p. 100; et enfin 4.1 p. 100 en 1968.

Les députés savent de quels éléments on tient compte dans l'indice du coût de la vie. Je n'ai pas à entrer dans les détails. Certaines catégories sont d'ordre très général. Nous avons la nourriture, le logement, les vêtements, le transport, la santé et les soins personnels, la récréation et la lecture, le tabac et

l'alcool, et ainsi de suite. Dans chaque cas, presque sans exception, la hausse se maintient. A mon avis, certaines hausses sont plus troublantes que d'autres. Nous le constatons lorsque nous parlons des disparités régionales à la Chambre. En me tournant vers l'Est du Canada, une chose me frappe dans cette statistique: l'an dernier, c'est à Saint-Jean qu'on trouvait l'augmentation la plus élevée de l'indice des prix au consommateur dans les régions urbaines; il s'établissait à 4.8 p. 100 dans une région qu'en général on classe parmi celles qui ont besoin d'aide à cause de la disparité régionale. La ville où l'augmentation est la moins sensible est celle de Vancouver où, l'an dernier, l'augmentation s'élevait à 3.1 p. 100 environ. Il s'agit d'une région où l'on constate des gains appréciables en ce qui concerne les syndicats de travailleurs et autres groupes. C'est intéressant à noter. Les régions qui semblent le plus durement touchées sont celles qui peuvent le moins se permettre ces augmentations subites.

Examinons un instant la question du logement. Nous constatons qu'ici encore, la moyenne pour une période de trois ans est de 3.3 p. 100 mais qu'en 1968 elle n'était que de 4.8 p. 100, la plus grande augmentation annuelle depuis cinq ans. Nous avons un besoin désespéré d'unités de logement et pourtant nous voyons que pour ceux qui désirent devenir propriétaire de leur propre maison, les coûts ont augmenté de 8.1 p. 100 pour la seule année 1968 et les loyers de 4.3 p. 100 en moyenne. Aussi les députés sont-ils très préoccupés de ces brusques augmentations. Nous demandons au ministre: Que compte-t-il faire à ce sujet? Nous voici au début d'une nouvelle année et lorsque nous consultons nos journaux, nous voyons que le coût de la construction est monté en flèche et que celui du bois d'œuvre a crevé tous les plafonds. Cela viendra s'ajouter au prix d'ensemble de la construction.

• (11.40 p.m.)

Bien que la Chambre ait adopté un bill sur le sujet des taux d'intérêt le plafond de ceux-ci a été supprimé et ils ne cessent de monter. Toutes les fois que les taux d'intérêt s'accroissent d'un point ou d'une fraction de point les prix du logement montent. Si la Chambre ne prend pas des mesures efficaces, l'année 1969 sera pire que 1968, en ce qui concerne la montée en flèche des prix. Je n'ai pas besoin d'en dire davantage; j'ai traité de deux ou trois domaines et ils se ressemblent tous. Mais voici la question qui se pose: qui